



Communauté de Communes de la Vallée d'Aulps

Compte rendu **Conseil Communautaire** *Mardi 4 mai 2010*

Délégués présents avec droit de vote :

<u>La Vernaz :</u>	GARIN Jacqueline (DT) et HAUTEVILLE-LONGET Yves (DT)
<u>Seytroux :</u>	MORAND Jean-Claude (DT) et ROSSET Michel (DS)
<u>Saint Jean d'Aulps :</u>	CHARNAVEL Marie-Thérèse (DT) et GUILLAUME Bernard (DT)
<u>Essert-Romand :</u>	GAILLARD Roger (DT) et GARNIER Guy (DS)
<u>La Côte d'Arbroz :</u>	MUFFAT Sophie (DT) et DUFOUR Michel (DS)
<u>Montriond :</u>	LAGRANGE Georges (DT) et PEERSMAN André (DS)
<u>La Forclaz :</u>	GALLAY Gilbert (DT) et GALLAY Cyrille (DT)
<u>Le Biot :</u>	TOURNIER Henri-Victor (DT) et MORAND Nathalie (DS)
<u>La Baume :</u>	COFFY Serge (DT) et POLLIEN Frédéric (DT)

Délégués présents sans droit de vote :

DEMESTE Isabelle (DS La Forclaz)

Délégués absents :

MUFFAT Serge (DT Montriond), BAUD Marie-Thérèse (DT La Côte d'Arbroz), LANCON Gérard (DT Essert-Romand), COLLET Jean (DS Saint Jean d'Aulps), BOINNARD Catherine (DT Seytroux), ADAMEC Gilbert (DT Le Biot), VULLIEZ Julie (DS La Baume) et LABAR Philippe (DS La Vernaz)

Autres personnes présentes :

PUGIN-BRON Stéphane (Directeur CCVA) et MONTET Charles-Henri (Responsable financier)

0- Installation d'un nouveau délégué suppléant

Madame la Présidente souhaite la bienvenue à Isabelle DEMESTE qui représentera désormais la commune de La Forclaz en tant que déléguée suppléante en remplacement de Maryse GRENAT.

1- Point sur les réunions aux organismes extérieurs

- Stéphane PUGIN-BRON rappelle qu'une réunion a eu lieu le 30 avril 2010 concernant Natura 2000. Il précise qu'une prochaine réunion aura lieu début juillet afin de déterminer la structure porteuse du projet (CCVA, SIVOM du Haut-Chablais ou SIVOM du Haut Giffre) et la composition du comité qui sera chargé de travailler sur le projet.

- Henri-Victor TOURNIER attire l'attention des membres du Conseil Communautaire sur le fait que les conseillers généraux ont l'intention de ramener le taux des subventions versées par le Syndicat Mixte Départemental d'Eau et d'Assainissement (SMDEA) à 10%, et ce en raison de l'importance des travaux engagés par les collectivités dans ce domaine. Cette décision devrait être prise lors de la réunion prévue vendredi 7 mai 2010. Henri-Victor précise qu'il en dira plus à ce sujet une fois que cette réunion aura eu lieu.

Stéphane PUGIN-BRON propose de revenir sur cette réunion du SMDEA lors de la prochaine réunion du Conseil Communautaire le 8 juin 2010.

2- Réorganisation de l'intercommunalité dans le Chablais

2.1 Point sur le projet de loi relatif à la réforme territoriale

Stéphane PUGIN-BRON présente aux membres du Conseil Communautaire les grandes lignes du projet de loi relatif à la réforme territoriale, notamment les dispositions intéressant les EPCI.

Objectif : achever la couverture du territoire par des EPCI à fiscalité propre et selon 5 orientations :

- Créer des EPCI d'au moins 3 000 habitants
- Améliorer la cohérence spatiale des EPCI actuels
- Accroître la solidarité financière
- Réduire le nombre de syndicats (SIVU, SIVOM,...)
- Rationaliser les structures compétentes en matière d'aménagement de l'espace

2011 : élaboration du Schéma Départemental de Coopération Intercommunal

- *Élaboration initiale par les services préfectoraux*
- *Avis des EPCI et des communes : nécessité de prévoir avant des alternatives car délai très court (3mois)*
- *Transmission du SDCI et des avis à la CDCI qui aura un réel pouvoir de modification (4 mois)*
- *Arrêt du SDCI par décision du Préfet avant le 31 décembre 2011*

2012-2014 : mise en œuvre du schéma

- **2012 :** si absence d'initiative locale, le préfet pourra proposer la création d'EPCI, modifier des périmètres, fusionner des EPCI après consultation des communes (*mais pas des EPCI existants*) et accord de 50% des communes représentant 50% de la population avec possibilité de blocage par la commune ayant le plus d'habitants
- **2013 :** le Préfet pourra passer outre l'avis des élus locaux et créer, fusionner, élargir, dissoudre à sa guise
- **2014 :** élection avec le principe du fléchage

2.2 Point sur le projet d'intercommunalité de la sous-préfecture de Thonon

Madame la Présidente fait part aux membres du Conseil Communautaire d'un projet d'organisation intercommunale du Chablais qui a été présenté de manière orale par la sous-préfecture au SIAC. Une carte a alors été établie par les services du SIAC afin de visualiser plus facilement les contours et les périmètres des intercommunalités prévues par la sous-préfecture de Thonon-les-Bains (voir carte jointe).

Madame la Présidente souligne que le projet de la sous-préfecture redessine complètement l'intercommunalité dans le Chablais puisque, concernant la Vallée d'Aulps, la CCVA se verrait notamment retirer les communes de Montriond, de Saint Jean d'Aulps et du Biot qui rejoindrait alors les communes de Morzine, Les Gets, Châtel, Bonnevaux, Abondance et La Chapelle d'Abondance pour former une « communauté de communes des stations ».

Madame la Présidente précise qu'après discussion en bureau communautaire le 16 avril 2010, elle a adressé un courrier à la sous-préfecture de Thonon-les-Bains afin de mettre en avant l'incohérence de leur projet et la volonté de la CCVA de s'étendre aux communes de Morzine, des Gets voire même de la vallée du Brevon.

2.3 Demande de la commune de Morzine

Stéphane PUGIN-BRON fait part aux membres du Conseil Communautaire du souhait de la commune de Morzine de mandater un bureau d'étude pour travailler sur la définition du périmètre intercommunal le plus adapté. Il précise que la commune de Morzine souhaite que la CCVA soit associée à la réalisation de cette étude, en qualité d'observateur, et désigne 2 membres qui participeront aux réunions.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, désigne Jacqueline GARIN, Georges LAGRANGE et Marie-Thérèse CHARNAVEL.

3- Domaine de Découverte de la Vallée d'Aulps

3.1 Résultats comparés du 1^{er} janvier au 31 mars

Stéphane PUGIN-BRON présente aux membres du Conseil Communautaire les résultats comparés 2008-2009-2010 du Domaine de Découverte sur la période du 1^{er} janvier au 31 mars.

	Nombre entrées	Recettes totales H.T.
2008	2.291	14.393
2009	2.823	16.348
2010	2.940	17.060

Stéphane PUGIN-BRON précise que les recettes totales sur la période ont augmenté de 4,4 % par rapport à 2009, avec une augmentation de 15 % pour les recettes de la billetterie et de la tisanerie et une baisse de 22 % des recettes de la boutique.

3.2 Postes saisonniers

Madame la Présidente propose aux membres du Conseil Communautaire de créer, comme chaque année, des postes saisonniers pour le Domaine de Découverte de la Vallée d'Aulps.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de créer 3 postes saisonniers d'hôtesses de caisse billetterie-boutique :

- un poste du 31 mai 2010 au 5 novembre 2010 (Odile SUPPA),
- un poste du 1^{er} juillet 2010 au 5 septembre 2010 (Christelle TABERLET),
- un poste du 17 juin 2010 au 5 septembre 2010 (recrutement à faire).

3.3 Tarifs pour la Fête Médiévale des 21 et 22 août 2010

Madame la Présidente propose aux membres du Conseil Communautaire de voter les tarifs pour la Fête Médiévale qui aura lieu le samedi 21 et le dimanche 22 août 2010. Ces tarifs sont les suivants :

TARIFS ENTREE	Tarifs 2010 (samedi ou dimanche)	Tarifs 2009 (samedi)	Tarifs 2009 (dimanche)
Entrée adulte	6,00 €	2,00 €	4,00 €
Entrée enfant	3,00 €	1,50 €	3,00 €
Entrée groupe adulte	4,00 €	1,50 €	3,00 €
Entrée groupe enfant	2,00 €	1,00 €	2,00 €

TARIFS LOCATION EMPLACEMENTS ET TENTES	Tarifs 2010 (2 jours)	Tarifs 2009 (2 jours)
Location emplacement stand	70,00 €	65,00 €
Location tente CCVA	35,00 €	35,00 €

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve les tarifs de la Fête Médiévale 2010 présentés ci-dessus.

3.4 Nouveaux tarifs pour la boutique

Madame la Présidente propose aux membres du Conseil Communautaire de voter de nouveaux tarifs pour la boutique du Domaine de Découverte de la Vallée d'Aulps. Ces tarifs sont les suivants :

- Huile essentielle 5ml : 7,80 euros TTC
- Thé (sachet 100g): 8,80 euros TTC
- Brûleur de parfum : 19,00 euros TTC
- Boule senteur pour le bain : 5,80 euros TTC
- Mortier et pilon en granit : 13,00 euros TTC
- Savon au propolis : 5,60 euros TTC
- Liqueur 33cl : 9,00 euros TTC
- Sirop bourgeon de sapin : 9,00 euros TTC

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve les nouveaux tarifs présentés ci-dessus.

3.5 Autres tarifs

Charles-Henri MONTET informe les membres du Conseil Communautaire que le Domaine de Découverte de la Vallée d'Aulps accueillera du 26 au 28 mai 2010 les journées professionnelles du Réseau Empreintes. Il fait part de la proposition de Dominique LOUIS de facturer au Réseau Empreintes la formation organisée par Arnaud DELERCE le 26 mai 2010. Pour ce faire, le Conseil Communautaire doit fixer un tarif pour la demi-journée.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, fixe à 150 euros la demi-journée de formation organisée par Arnaud DELERCE le 26 mai 2010 dans le cadre de journées professionnelles du Réseau Empreintes.

4- Marché de travaux pour la gendarmerie de la Vallée d'Aulps à Montriond

Stéphane PUGIN-BRON rappelle aux membres du Conseil Communautaire qu'une consultation a été lancée pour la construction de la gendarmerie de la Vallée d'Aulps à Montriond. S'agissant d'un marché de travaux à procédure adaptée dont le montant est supérieur à 90 000 euros HT, il précise qu'il appartient au Conseil Communautaire d'attribuer les lots de ce marché, sachant que la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie ce mardi 4 mai à ce sujet.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, et conformément à la proposition de la Commission d'Appel d'Offres, décide d'attribuer les lots suivants :

- **Lot n° 1 : Terrassement - VRD**
 - Entreprise : Dragage de la Haute-Dranse (Saint Jean d'Aulps)
 - Montant : 113 832,78 €HT
- **Lot n° 2 : Gros œuvre - Maçonnerie**
 - Entreprise : SAS Pala Maçonnerie (Perrignier)
 - Montant : 635 000,00 €HT
- **Lot n° 3 : Charpente – Couverture – Bardage – Garde corps**
 - Entreprise : SAS Favrat (Orcier)
 - Montant : 445 000,00 €HT
- **Lot n° 4 : Zinguerie - Cuivrerie**
 - Entreprise : SARL Petit Jean (Le Lyaud)
 - Montant : 26 674,40 €HT
- **Lot n° 5 : Menuiseries PVC – Fermetures – Volets roulants**
 - Entreprise : SARL Villegas (Thonon-les-Bains)
 - Montant : 77 500,00 €HT
- **Lot n° 6 : Menuiseries intérieures bois – Volets battants**
 - Entreprise : SAS Perrin (Pontarlier)
 - Montant : 95 703,50 €HT
- **Lot n° 7 : Cloisons – Doublages – Faux plafonds**
 - Entreprise : SAS Perrin (Pontarlier)
 - Montant : 108 899,50 €HT
- **Lot n° 8 : Electricité – Courants forts**
 - Entreprise : Inéo Enersys (Annecy-le-Vieux)
 - Montant : 132 697,20 €HT
- **Lot n° 9 : Courants faibles**
 - Entreprise : Sotelcab (Anthy-sur-Léman)
 - Montant : 25 882,00 HT
- **Lot n° 10 : Chauffage hydraulique bois**
 - Entreprise : Meyrier SA (Thonon-les-Bains)
 - Montant : 160 645,00 €HT
- **Lot n° 11 : Plomberie - Sanitaire**
 - Entreprise : Meyrier SA (Thonon-les-Bains)
 - Montant : 123 802,00 €HT
- **Lot n° 12 : Ventilation**
 - Entreprise : Métalp (Perrignier)
 - Montant : 32 500,00 €HT
- **Lot n° 13 : Serrurerie – Portes de garages - Portails**
 - Entreprise : SARL Villegas (Thonon-les-Bains)
 - Montant : 71 806,00 €HT

- **Lot n° 14 : Carrelage – Faïence – Chapes**
 - Entreprise : Carreaux Européens (Amphion-les-Bains)
 - Montant : 87 519,13 €HT
- **Lot n° 15 : Peinture intérieure et extérieure**
 - Entreprise : SARL Burnet (Saint Paul en Chablais)
 - Montant : 112 956,00 €HT
- **Lot n° 16 : Revêtements de sols souples**
 - Entreprise : Sol équipement sud-est (Lyon)
 - Montant : 33 025,94 €HT
- **Lot n° 17 : Isolation extérieure – Façades**
 - Entreprise : SARL Burnet (Saint Paul en Chablais)
 - Montant : 40 600,00 HT
- **Lot n° 18 : Enrobés – Bordures**
 - Entreprise : Screg Sud-est (Thonon-les-Bains)
 - Montant : 48 854,38 €HT
- **Lot n° 19 : Espaces verts - Clôtures**
 - Entreprise : Pernollet Paysage (Evian-les-Bains)
 - Montant : 13 055,82 €HT

5- Avis de la CCVA sur le SCOT

Madame la Présidente propose aux membres du Conseil Communautaire d'émettre un avis sur le SCOT conformément à la réglementation.

Jean-Claude MORAND demande à ce que des modifications soient apportées en ce qui concerne la cartographie agricole de la commune de Seytroux, la carte des aléas naturels ainsi que l'inscription dans le SCOT de l'extension de la carrière de sable et de gravier des Girods.

Henri-Victor TOURNIER demande à ce que son dossier UTN du Col du Corbier soit inscrit dans le SCOT, sachant que cette UTN est prévue dans le PLU de la commune du Biot. Madame la Présidente précise que le dossier aurait dû être déposé au SIAC avant l'arrêt du SCOT et que la CCVA ne peut que demander au SIAC d'examiner la possibilité de prendre en compte dans le SCOT l'UTN du Col du Corbier.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, émet un avis favorable sur le SCOT arrêté par le SIAC le 28 janvier 2010 avec la prise en compte des éléments suivants :

- la cartographie agricole de la commune de Seytroux doit être modifiée afin de tenir compte de ce qui avait été convenu lors de la réunion du mercredi 12 août 2009 organisée entre les élus et les agriculteurs de la commune, sachant que cette demande a déjà été faite au SIAC directement par la commune et que le SIAC a répondu favorablement à cette demande par un courrier en date du 26 janvier 2010,
- la carte 5b de l'annexe cartographique de l'Etat initial de l'Environnement relative à la localisation des aléas naturels doit être retirée du SCOT dans la mesure où elle a été faite sans concertation préalable des communes concernées et qu'elle ne reflète pas la réalité des risques existants,
- l'extension de la carrière de sable et de gravier des Girods à Seytroux doit être inscrite dans le SCOT, et ce afin de ne pas remettre en cause l'avis favorable émis en ce sens par la commune de Seytroux à la Société de Dragage de la Haute-Dranse lors d'une réunion de son conseil municipal en date du 19 décembre 2008,
- le SIAC doit examiner la possibilité de prendre en compte dans le SCOT l'UTN du Col du Corbier au Biot.

6- Maison médicale

Madame la Présidente fait le point sur l'état d'avancement du projet de la maison médicale. Elle précise que le cabinet SITEUM est en train d'étudier la possibilité de partir sur une construction neuve à Saint Jean d'Aulps, à proximité des transports. Elle insiste sur le manque d'infirmières et sur le fait que le Docteur DANIEL n'a pas les moyens de racheter le cabinet du docteur MASSON.

Georges LAGRANGE rappelle que la commune de Montriond serait prête à acheter les murs et à les mettre à disposition du docteur DANIEL. Il insiste sur le fait que cela n'est pas une attaque au projet de Saint Jean d'Aulps mais simplement un moyen rapide de garder un médecin.

Jacqueline GARIN souligne la réactivité de la commune de Montriond et estime que les 2 projets ne sont pas incompatibles dans la mesure où la future maison médicale ne se limitera pas à la médecine générale.

7- Bilan sur l'accueil des saisonniers au camping de La Baume

Serge COFFY et Frédéric POLLIEN sont globalement satisfaits concernant l'accueil des saisonniers de cet hiver au camping de La Baume. Stéphane PUGIN-BRON souhaiterait connaître leur position sur la possibilité d'organiser à nouveau cet accueil pour l'hiver 2010-2011. Serge COFFY précise que cette question sera inscrite à l'ordre du jour de la prochaine réunion du conseil municipal.

André PEERSMAN souligne qu'il faudrait trouver une solution pour accueillir plus tôt les saisonniers dans la mesure où ceux-ci arrivent généralement en septembre ou en octobre pour trouver un emploi.

Stéphane PUGIN-BRON rappelle que la solution retenue pour cet hiver a été trouvée dans l'urgence et qu'il sera plus facile d'anticiper cette année et de prévoir de manière plus approfondie les modalités d'accueil des saisonniers.

Jean-Claude MORAND s'interroge sur la position de la commune des Gets. Stéphane PUGIN-BRON précise que la commune des Gets n'a pas signé la convention financière contrairement à la commune de Morzine, et que c'est donc la CCVA qui paiera cette année à la place des Gets.

8- Dépôt de matériaux inertes du Pont de Gys : point sur les modalités de fonctionnement

Jean-Claude MORAND précise qu'un marché public a été attribué aux entreprises LAVANCHY TP et MILLET ENVIRONNEMENT pour la pose d'une canalisation en eau pluviale et l'engazonnement d'une partie du dépôt de matériaux inertes.

Concernant les modalités de fonctionnement, il précise que, pour cette année, le site est géré en régie par les services techniques de la CCVA. Par ailleurs, Lidwine GLEIZES (chargée de mission Environnement) est en train de se renseigner sur la possibilité de faire du chaulage pour diminuer la quantité mise en décharge.

9- Salle culturelle de la Vallée d'Aulps

9.1 Calendrier

- Mai : finitions, réception des travaux, livraison du mobilier
- 29 mai 2010 : auditions de l'Ecole de Musique
- 31 mai 2010 : réunion publique sur le SCOT
- Septembre : inauguration (date à définir)

9.2 Règlement intérieur

Stéphane PUGIN-BRON souligne que la salle sera mise à disposition en priorité aux associations culturelles de la Vallée d'Aulps (Ecole de Musique, Brass Band, Chœurs, Trad'Aulps Danses).

Charles-Henri MONTET propose aux membres du Conseil Communautaire d'approuver le règlement intérieur d'utilisation de la salle, qui fixe notamment les tarifs suivants :

- Location annuelle (avec 2 manifestations comprises dans le forfait):
 - Forfait – de 3 heures par semaine : 200 euros par an
 - Forfait de 3 à 6 heures par semaine : 250 euros par an
 - Forfait + de 6 heures par semaine : 500 euros par an
- Manifestations :
 - Manifestation gratuite : 100 euros par jour
 - Manifestation payante : 250 euros par jour

André PEERSMAN souligne qu'il serait intéressant de mettre en ligne le règlement et le planning d'utilisation de la salle sur le site Internet de la CCVA.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve le règlement intérieur d'utilisation de la salle culturelle (joint en annexe).

10- Questions diverses

10.1 Balisage cyclo du col de la Joux-verte

Stéphane PUGIN-BRON présente aux élus les panneaux qui vont être installés en juin dans le cadre du balisage cyclo du col de la Joux-verte.

MORZINE-AVORIAZ

Avoriaz
▲ **2 km**
alt. 1710 m

les Colis et Montées remarquables

40x68cm

col de
la Joux Verte
▲ **13 km**
alt. 960 m

les Colis et Montées remarquables

Tél. 04.50.37.40.15 - Fax 04.50.92.29.77 - christophe.mutilod@mediacimes.fr

EPREUVE POUR BON À TIRER

Afin d'éviter tous litiges, nous vous demandons de regarder avec la plus grande attention cette épreuve. Une fois acceptée, nous reproduirons votre commande ou insertion suivant celle-ci. Par conséquent, en aucun cas nous ne pourrions être tenus pour responsables d'une erreur qui vous aurait échappé.

BON POUR ACCORD

LE :

Nom du signataire :

CACHET & SIGNATURE

TAMPON

10.2 Subvention pour le Festival Lind'Art

Madame la Présidente informe les membres du Conseil Communautaire que le Festival Lind'Art aura lieu du 21 au 24 juillet 2010 en vallée d'Aulps, et qu'il passera notamment par le Domaine de

Découverte de la Vallée d'Aulps. Elle propose, comme l'année dernière, de verser une subvention de 100 euros à l'association Musique et Montagne pour l'organisation de cet événement.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de verser une subvention de 100 euros à l'association Musique et Montagne pour l'organisation du Festival Lind'Art 2010.

10.3 Indemnité de conseil au trésorier

Stéphane PUGIN-BRON rappelle que la réglementation impose aux membres du Conseil Communautaire de délibérer sur le taux de l'indemnité de conseil à attribuer au nouveau trésorier Monsieur Jean-Louis AUGE.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'accorder à Monsieur Jean-Louis AUGE une indemnité de conseil au taux de 100% par an, calculée sur les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983.

10.4 Remplacement de Maryse GRENAT aux commissions

Madame la Présidente propose aux membres du Conseil Communautaire de désigner de nouveaux membres à la commission culture et à la commission MGEN en remplacement de Maryse GRENAT qui ne fait plus partie du Conseil Communautaire suite aux nouvelles élections qui ont eu lieu à La Forclaz. Elle ajoute que Nathalie MORAND souhaite se retirer de la commission culture. Michel DUFOUR et Marie-Thérèse CHARNAVEL se portent candidats pour la commission culture et Gilbert GALLAY pour la commission MGEN.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, désigne Michel DUFOUR et Marie-Thérèse CHARNAVEL à la commission culture et Gilbert GALLAY à la commission MGEN en remplacement de Maryse GRENAT et Nathalie MORAND.

10.5 Désignation de 2 nouveaux délégués au SIAC

Stéphane PUGIN-BRON rappelle que Nathalie MORAND, actuellement membre suppléante, a demandé à quitter cette fonction et qu'il convient par conséquent de la remplacer. Il ajoute qu'il faut également, suite aux nouvelles élections qui ont eu lieu à La Forclaz, désigner un remplaçant à Maryse GRENAT qui était jusqu'alors membre titulaire.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, désigne 2 nouveaux délégués au Comité Syndical du SIAC :

- Membre titulaire :
 - Monsieur Cyrille GALLAY (18 voix), en remplacement de Maryse GRENAT,
- Membre suppléant :
 - Madame Sophie MUFFAT (18 voix), en remplacement de Nathalie MORAND,

10.6 Désignation d'un nouveau délégué suppléant au Comité Territorial Local

Madame la Présidente rappelle qu'Henri-Victor TOURNIER, actuellement délégué suppléant au Comité Territorial Local, a demandé à être remplacé. Michel DUFOUR se porte candidat.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, désigne Michel DUFOUR comme délégué suppléant au Comité Territorial Local.

10.7 Démission du 4^{ème} Vice-président

Madame la Présidente fait part aux membres du Conseil Communautaire de la démission de Gilbert ADAMEC de sa fonction de Vice-président chargé des animations touristiques. Elle précise que cette

démission doit être acceptée par le Préfet et qu'il appartiendra ensuite au Conseil Communautaire d'élire un nouveau 4^{ème} Vice-président.

10.8 CSDMM – arrêtés attributifs de subventions

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, demande à la Région de bien vouloir prendre les arrêtés attributifs de subventions au titre du Contrat Station Durable Moyenne Montagne.

Le Biot, le
La Présidente